

Règlement du 01/12/2022 au 24/12/2022
Jeu concours Calendrier de l'Avent Galeries Lafayette

La Société GALERIES LAFAYETTE MANAGEMENT – GALERIES LAFAYETTE MANAGEMENT Société par Actions Simplifiée, au capital de 147 184 338 euros, dont le siège social est à Paris 9ème 27, rue de Châteaudun, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 116 329 agissant pour son compte et pour celui de ses filiales de vente.

Organise un jeu intitulé « Calendrier de l'Avent 2022 » qui se déroulera du « 1er décembre 2022 » au « 24 décembre 2022 » sur le site des Galeries Lafayette accessible depuis le lien suivant:

<https://www.galeriesslafayette.com/evt/animations/noel/calendrier-de-l-avent>

ARTICLE I – PARTICIPANTS

Ce jeu est ouvert gratuitement sans obligation d'achat, à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine ou au Luxembourg, à l'exception du personnel du Groupe Galeries Lafayette, du personnel de démonstration et des membres de leur famille ou toute autre personne vivant avec ces personnes sous le même toit.

ARTICLE II – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer à ce jeu, une seule possibilité s'offre aux participants :

1. DEPUIS LE SITE <https://www.galeriesslafayette.com/evt/animations/noel/calendrier-de-l-avent>, le participant accède à une page expérientielle dédiée au calendrier de l'Avent où il peut participer au jeu concours via un formulaire d'inscription en indiquant ses nom, prénom, mail, et toutes les informations qui y figurent.

Chaque participant peut jouer une seule fois par jour (même nom, même compte/mail) depuis le site dédié.

Tout formulaire incomplètement ou inexactement rempli (sauf champs facultatifs), sera éliminé.

ARTICLE III - TIRAGE AU SORT

Un tirage au sort sera effectué sous 3 jours ouvrés pour chacun des lots pour désigner le gagnant parmi l'ensemble des participants (1 gagnant par jour).

ARTICLE IV – DOTATIONS MISES EN JEU

Chaque jour du 1er au 24 décembre, 1 gagnant.e remporte un lot de la part des Galeries Lafayette ou d'un de ses partenaires (marques vendues en magasin ou partenaire externe).

Ci-dessous le détail des dotations mises en jeu (par ordre chronologique) :

jeudi 1 : Marque Propre Galeries Lafayette - maroquinerie Go For Good - 160€

vendredi 2 : La Redoute Intérieurs - Parure de lit en percale de coton biologique - 120€

samedi 3 : Claudie Pierlot - tenue en cuir - 1155€

dimanche 4 : PETROSSIAN - déjeuner pour 2 personnes (assiette découverte des produits Petrossian avec 1 verre de vin ou 1 eau) valable 3 mois - 150€

lundi 5 : ROYAL FERN - sérum phytoactif - 250€

mardi 6 : Ralph Lauren - sweat à capuche POLO BEAR - 249€

mercredi 7 : LANCASTER - sac besace - 175€

jeudi 8 : HÔTEL MOB HOUSE - 2 nuitées en chambre MH 40 avec petit-déjeuner pour 2 personnes avec 1 dîner pour 2, 2 cocktails - valeur totale : 630€ + déplacement en train pour 2 personnes en France métropolitaine.

Disponibilités et réservation sur demande à l'adresse suivante : reservation@mobhouse.com. Offre non disponible lors de période de salons.

vendredi 9 : JONAK - bottines RIDLE en cuir - 155€

samedi 10 : Petite Chinoise - bon d'achat de 150€

dimanche 11 : THE LINE - Décorations murales Paris maxi black - 125 cm + Mini décoration murale Paris en acier, à coller, à aimanter ou à poser, black + Décoration murale Paris gold - 50 cm - 153€

lundi 12 : SALUT SALUT - mini totebag lamé doré - 195€

mardi 13 : LACOSTE - polo en coton biologique - 150€

mercredi 14 : Sylvanian - lots de jouets : LOT DE JOUETS : LE SALON DE COIFFURE DES PONEYS, LA FAMILLE & LES JUMEAUX HUSKY, LE MONOSPACE ROSE ET LE SET DE PIQUE-NIQUE (NOUVEAUTÉS 2022)- 154,96€

jeudi 15 : LE FOUQUET'S - UNE NUIT D'EXCEPTION AVEC PETIT-DÉJEUNER & ACCÈS AU SPA POUR 2 PERSONNES - 20 000€

Mentions légales et conditions d'utilisation auprès du partenaire.

vendredi 16 : Sophie d'Agon - bague Gaia Go for Good en or recyclé - 695€

samedi 17 : INNERSKIN - UN SOIN HYDRAFACIAL SIGNATURE - 180€

dimanche 18 : UGG - MULES FUZZ SUGAR SLIDE EN FIBRES TENCEL (min. 50%) 119,95€

lundi 19 : Carriere Frères - 1 bougie Tomate - 49€TTC + 1 diffuseur Menthe verte - 65€TTC + 1 palet botanique Cèdre - 39€TTC - 153€

mardi 20 : Winky - robot compagnon de jeu - 199€

mercredi 21 : Circle - HOODIE ET JOGGING "GET LUCKY" EN TENCEL ET MATIÈRE RECYCLÉE (min.50%) - 278€

jeudi 22 : RESAP X STUDIO ROSALIE - 1 sac Baguette Paula d'une valeur de 75€ et 1 blouse Maria d'une valeur de 185€ - valeur totale : 260€

vendredi 23 : AUGUSTINUS BADER - le kit nourrissant pour l'hiver (crème culte la Crème Riche et le Baume à Lèvres repulpant, + 2 innovations booster d'éclat et anti-âge, le Sérum et la Crème pour les Yeux) - 500€

samedi 24 : SUISSE TOURISME ET HÔTEL WIDDER ET WHITEPOD HOTEL - 1 voyage en Suisse pour 2 personnes comprenant 2 aller-retour en TGV Lyria 1ère classe, 2x Swiss Travel Pass (STP) en 1ère classe pour une durée de 4 jours pour tous les moyens de transport en Suisse (bus, train, bateau), 2x 2 nuitées inclus petit-déjeuner dans les hôtels WIDDER HÔTEL ET WHITEPOD HOTEL,
- Valorisation totale approximative : 2400 EUR

Validité 1 an. Conditions d'utilisation auprès du partenaire.

Les Galeries Lafayette déclinent toute responsabilité se rapportant aux prestations hôtelières offertes et aux transports aériens ou ferroviaires, notamment en cas d'incident, accident, retard, annulation.

Les lots sont strictement personnels et ne sont pas cessibles, ils ne pourront en aucun cas être remboursés en tout ou partie ou échangés contre tout autre article ou service.

Si l'un des lots était indisponible, la(es) société(s) organisatrice(s) se réserve(nt) le droit d'attribuer un (des) lot(s) similaire(s) de même valeur.

La valeur du ou des lots est donnée à titre indicatif.

ARTICLE V – INFORMATIONS DES GAGNANTS

Les gagnants seront informés par mail dans un délai de 3 jours à compter du tirage au sort des modalités de remise de leur lot.

Passé un délai de 7 jours après le tirage au sort, sans que le gagnant n'ait manifesté son désir de profiter de son lot, le dit lot deviendra la propriété de la société organisatrice.

Pour les Voyages, il appartient aux participants de s'assurer qu'ils sont en possession de tous les documents de voyage nécessaires. La responsabilité de l'Organisateur ne pourrait être recherchée à ce titre. Notamment, il est précisé que les dates de séjours ne pourront être arrêtées qu'après réservation et selon les disponibilités. Les réservations ne pourront donner lieu à un changement à la demande du gagnant.

Les séjours et voyages sont valables jusqu'aux dates indiquées dans le descriptif de chaque lot, hors vacances scolaires et ponts.

Les voyages ne sont pas cessibles. Les frais annexes, notamment de pré-acheminement, d'assurances et tous autres frais que ceux précités, sont à la charge des gagnants.

De même, toutes prestations des dépenses annexes non expressément prévues dans la description du lot seront à la charge exclusive du gagnant.

Les conditions d'utilisation du lot seront communiquées au(x) gagnant(s) lors du retrait du lot.

Les lots (produits, hors cagnotte, voyage et service) sont envoyés au domicile du gagnant depuis le siège des Galeries Lafayette.

ARTICLE VI – DONNÉES PERSONNELLES

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont collectées pour 27 GALERIES

LAFAYETTE, responsables du traitement, afin de permettre leur participation au jeu et au tirage au sort.

Les données des participants sont en outre destinées à la société 27 GALERIES LAFAYETTE ainsi qu' :

- aux Sociétés du Groupe Galeries Lafayette ;
- aux sociétés affiliées exploitantes sous enseigne Galeries Lafayette ;
- leurs sous-traitants habilités dont certains peuvent être situés en dehors de l'Union Européenne.

Ce partage de données entre les enseignes du groupe Galeries Lafayette est opéré afin notamment d'améliorer la connaissance client de nos enseignes, améliorer nos offres et la satisfaction de nos clients.

Les renseignements communiqués par les participants, s'ils ont donné leur accord, pourront faire l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisés à des fins commerciales.

Seule(s) la(es) société(s) organisatrice(s) (et ses partenaires en cas d'acceptation) sera (ont) destinataire(s) des informations.

Les données seront conservées pendant la durée nécessaire à la finalité du traitement.

Chaque gagnant autorise gratuitement et par avance la société organisatrice à reproduire et utiliser par tout moyen écrit, parlé ou filmé son nom et prénoms à toutes fins publicitaires ou promotionnelles en relation avec le présent jeu, sans que cette utilisation lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données personnelles les concernant, qu'ils peuvent exercer à tout moment en adressant un email à l'adresse: relaiscil@galeriesslafayette.com

Les participants peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que s'opposer au traitement de leurs données pour des motifs légitimes ou en demander une limitation.

ARTICLE VII – REGLEMENT DE JEU

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement qui peut être consulté librement au Service Clientèle du magasin.

ARTICLE VIII – CONDITIONS D'UTILISATION DES LOTS

Les conditions d'utilisation du lot seront communiquées au gagnant lors du retrait du lot.

ARTICLE IX - LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée en dernier ressort par la(s) société(s) organisatrice(s).

Il est précisé que, la société organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non participation d'un internaute. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la société organisatrice ou de ses sous-traitants ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu.

ARTICLE X - RESPONSABILITÉ

La(es) société(s) organisatrice(s) décline(nt) toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver au gagnant pendant la jouissance du lot ou qui pourraient affecter ledit lot.

La(es) société(s) organisatrice(s) ne sera (ont) pas tenue responsable(s) si le jeu devait être reporté, écourté ou annulé si les circonstances l'exigent.

Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante.

Passé un délai de 15 jours après le tirage au sort, aucune réclamation ne sera acceptée.

Tout avenant éventuel sera adressé à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit.

Fait à Paris
Le 01/09/2022